

**DOSSIER D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UN REGISTRE  
DE FOURNISSEUR POUR LE COMPTE DE UNIVERS BIO-MEDICAL**

**Décembre 2024**

**AVIS DE CONSTITUTION D'UN REGISTRE DE FOURNISSEUR**

UNIVERS BIO-MEDICAL SA est une société spécialisée dans la fourniture de consommables et d'équipements médicaux. Dans le cadre de ses activités, elle recherche des fournisseurs locaux qualifiés pour la constitution d'un répertoire dans les domaines de prestations ci-dessous :

N°	DOMAINES	CONTENUS
1	Fourniture de bureau et petit équipement	Rame papier, chemise cartonnée, sous chemise, papier cartonné, transparent, colle liquide, bic, marqueur, agrafes, agrafeuse, paire de ciseau, règle, .....
2	Matériel et Consommable informatique	Ordinateur de bureau, ordinateur portable, imprimante, copieur, disque dur, clé USB, souris, clavier, Antivirus, câble d'alimentation, encore ; sac d'ordinateur,.....
3	Matériel de froid	Réfrigérateur, congélateur, climatiseur
4	Impression de document et gadget	Dépliant, prospectus, kakemono, t-shirt, casquette, porte clé, agenda, calendrier, banderole, dérouleur ...
5	Maintenance des véhicules automobiles	Véhicules utilitaires et de livraison
6	Quincailleries et divers	Bassine, plat, sceau, serviette, glacière, bidon vide, sachet plastique, chaussure, pile, papier toilette, papier aluminium, pile, palette, papier essuie tout, papier aluminium ;.....

Le dossier complet de l'avis comprenant les instructions aux soumissionnaires, les informations particulières et annexes peut être consulté à partir du 27 décembre 2024 au siège de UNIVERS BIO-MEDICAL SA sis à Ouagadougou, quartier 1200 logements, immeuble R+5 en face l'agence ECOBANK. Tel : 25-48-36-16/17

La participation est ouverte à toute personne morale ou physique régulièrement établie au Burkina Faso et justifiant d'une immatriculation auprès du service des impôts

Les offres en version électronique seront reçues du 02 au 15 janvier 2025 à l'adresse suivante : [recrutement@unibio.bf](mailto:recrutement@unibio.bf)

UNIVERS BIO-MEDICAL se réserve le droit de ne donner aucune suite à ce présent avis.

**II- INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES****1. PARTICIPATION**

Le présent avis est ouvert aux personnes morales ou physiques régulièrement établie au Burkina Faso et justifiant d'une immatriculation auprès du service des impôts à l'effet d'exerce le commerce.

## 2. ALLOTISSEMENT

Le présent avis est constitué en cinq (05) lots distincts qui se presentent comme suit :

LOT	DOMAINES	CONTENUS
1	Fourniture de bureau et petit équipement	Rame papier, chemise cartonnée, sous chemise, papier cartonnée, transparent, colle liquide, bic, marqueur, agrafes, agrafeuse, paire de ciseau, règle, .....
2	Matériel et Consommable informatique	Ordinateur de bureau, ordinateur portable, imprimante, copieur, disque dur , clé USB, souris, clavier, Antivirus, cable d'alimentation, encore ; sac d'ordinateur,.....
3	Matériel de froid	Réfrigérateur, congélateur, climatiseur
4	Impression de document et gadget	Dépliant, prospectus, kakemono, t-shirt, casquette, porte clé, agenda, calendrier, banderole, dérouleur...
5	Maintenance des véhicules automobiles	Véhicules utilitaires et de livraison
6	Quincailleries et divers	Bassine, plat, sceau, serviette, glacière, bidon vide, sachet plastique, chaussure, pile, papier toilette, papier aluminium, pile, palette, papier essuie tout, papier aluminium ;.....

Chaque soumissionnaire est autorisé à postuler pour un seul lot.

## 3. PREPARATION DES OFFRES

Une négligence du soumissionnaire dans l'établissement de l'offre n'autorise pas celui-ci à la retirer après la date limite de dépôt des offres.

## 4. CORRECTIONS

Les ratures ou autres modifications apportées aux offres, doivent être expliquées ou signalées au-dessus de la signature du soumissionnaire.

## 5. PRESENTATIONS DE L'OFFRE

L'offre technique, et financière rédigée en langue française et présentée en version électronique est adressée à Monsieur le Directeur Général par mail à l'adresse : [recrutement@unibio.bf](mailto:recrutement@unibio.bf)

L'objet du message doit être intitulé comme suit : PMIRF/NOM DE LA SOCIETE/N° DE LOT.

Exemple de soumission de l'entreprise BATA pour le lot 1 : **PMIRF/BATA/LOT N°1**

## 6. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants :

## 6. 1 L'OFFRE TECHNIQUE

- une offre de service présentant brièvement l'entreprise, ses réalisations,
- Une copie du RCCM et une copie du N° IFU en vigueur
- Toute autre information utile concernant la société

## 6.2 OFFRE FINANCIERE

- Lettre de soumission (Voir modèle en annexe 1)
- Bordereau des prix tarifaires standard du prestataire en rapport avec les biens et /ou services du lot

## 7. DATE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres en version électronique doivent être déposées 02 au 15 janvier 2025. **A l'expiration du délai, aucune offre ne sera acceptée.**

## 8. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la période contractuelle sauf disposition contraire autorisée par UNIVERS BIO-MEDICAL.

## 9. DETERMINATION DES ATTRIBUTAIRES

Un comité procédera à l'analyse des offres et retiendra par lot, ***les deux (02) meilleures propositions*** en termes d'avantages (rapport assurance/qualité/prix) pour UNIVERS BIO-MEDICAL. **Ces attributaires seront prioritairement consultés pour toutes acquisitions de biens et ou de services dans les domaines de prestation ou ils ont été retenus.**

## 10. DROIT DE UNIVERS BIO-MEDICAL D'ACCEPTER ET DE REJETER UNE OFFRE OU TOUTES LES OFFRES

UNIVERS BIO-MEDICAL se réserve le droit d'annuler la procédure de l'avis de constitution du registre des fournisseurs à tout moment, avant la désignation des attributaires.

## 11. NOTIFICATION

UNIVERS BIO-MEDICAL notifiera au soumissionnaire retenu et par tout moyen que son offre a été retenue. La notification ne constitue pas la conclusion d'un contrat.

## 12. SANCTIONS DES IRREGULARITES IMPUTABLES AUX SOUMISSIONNAIRES

Les inexactitudes délibérées constatées dans les attestations ou justifications contenues dans les offres peuvent entraîner l'exclusion temporaire d'un (01) an à cinq (05) ans de leurs auteurs de toute participation aux avis de manifestations d'intérêts organisés UNIVERS BIO-MEDICAL.

Sans préjudice des poursuites judiciaires auxquelles ils s'exposent, les soumissionnaires, convaincus de corruption, de tentative de corruption ou qui commettent ou favorisent des actes frauduleux à l'égard des agents de UNIVERS BIO-MEDICAL chargés des procédures de passation, d'exécution, de contrôle ou du paiement encourrent leur suspension aux commandes de UNIVERS BIO-MEDICAL.

## 13. RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et aux recommandations relatives aux choix des prestataires ne pourront être divulguée aux soumissionnaires ni à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de la désignation des prestataires retenus.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer UNIVERS BIO-MEDICAL ou les membres de la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de la comparaison des offres et dans sa décision conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

## 14. ERREURS DANS LES OFFRES

Les soumissionnaires ou leurs représentants autorisés doivent examiner les différents documents et autres instructions relatives à la présente manifestation d'intérêt qui sont mis à leur disposition pour examen.

S'ils ne procèdent pas à cet examen les soumissionnaires supporteront les risques de leurs carences et ne pourront pas dégager leurs responsabilités en invoquant une erreur dans l'offre.

Toute demande de renseignement concernant les instructions du présent appel d'offres doit être écrite sous forme de lettre avec en en-tête du prestataire afin que la lettre puisse être ouverte comme un courrier ordinaire.

Ces informations complémentaires seront ensuite communiquées aux autres soumissionnaires.

## 15. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX OFFRES

La Commission d'examen ne peut demander aux soumissionnaires aucun éclaircissement tendant à la modification de leurs offres financières durant la période d'évaluation des offres. Toute demande d'information quelle que soit sa nature doit être écrite.

## 16. PLAINTES DES SOUMISSIONNAIRES

Les plaintes formulées par les soumissionnaires au cours de la procédure d'examen, sont soumises au Directeur Général de UNIVERS BIO-MEDICAL.

## 17. CONDITIONS GENERALES DE UNIVERS BIO-MEDICAL

### 1-Période contractuelle

Les prestataires retenus seront sous contrat avec UNIVERS BIO-MEDICAL pour une durée de deux (02) ans à compter de la date de notification. **Durant cette période, les prestataires seront autorisés à mettre à jour leur offre en fonction des tendances du marché.**

Il reste entendu que la relation contractuelle ne confère aucune exclusivité au prestataire au niveau de UNIVERS BIO-MEDICAL pour la prestation concernée. De même, pour les services de maintenance, il sera procédé à une seconde évaluation des prestataires attributaires afin de retenir la meilleure offre pour un contrat de deux (02) ans.

### 2-Clause fiscale

Le prestataire autorise UNIVERS BIO-MEDICAL à déduire de ses factures tout montant correspondant à de tels droits ou impôts. Le montant facturé, ainsi minoré, sera réputé constituer la totalité des sommes dues à UNIVERS BIO-MEDICAL. **De même le prestataire s'oblige à fournir à UNIVERS BIO-MEDICAL des factures normalisées dans le cadre de ses prestations dans le strict respect de la réglementation.**

### 3-Les droits de UNIVERS BIO-MEDICAL

En cas de manquement du prestataire à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le prestataire n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements ou qu'il a pris un retard qui compromettrait les délais contractuels, UNIVERS BIO-MEDICAL aura la faculté de prononcer la résiliation de plein droit du bon de commande ou contrat sans aucune formalité ni indemnité à charge.

### 4-Cession et insolvabilité

1. Le contrat ne pourra être ni cédé, ni sous-traité par le prestataire, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit à UNIVERS BIO-MEDICAL,
2. Dans l'hypothèse où le prestataire se trouvera en état de cessation de paiement, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, UNIVERS BIO-MEDICAL pourra résilier le contrat sans préavis.

### **5-Utilisation du nom et du logo de UNIVERS BIO-MEDICAL**

Le prestataire n'acquiert pas de par la relation contractuelle, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom UNIVERS BIO-MEDICAL (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul ou en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle ou logo.

### **5-Confidentialité**

Le prestataire s'engage à garder strictement confidentielles toutes informations qu'il aura reçues de UNIVERS BIO-MEDICAL à l'occasion de la relation contractuelle.

Fait à Ouagadougou le 26 /12/2024

Le Directeur Général

Léonard ILBOUDO